

LE COMMERCE EXTÉRIEUR ET L'URUGUAY ROUND

Le Canada a une économie ouverte. Plus du quart de son produit intérieur brut et environ trois millions d'emplois canadiens dépendent directement des exportations.

En 1984, le gouvernement a adopté un programme de renouveau économique qui visait à améliorer l'efficacité économique et la compétitivité en réduisant les distorsions et les barrières faisant obstacle au fonctionnement des marchés au pays et à l'étranger. Des initiatives importantes ont porté sur la réforme fiscale, la déréglementation, la privatisation, les investissements et la politique commerciale. D'autres révisions des politiques structurelles touchant la recherche et le développement, la législation sur la concurrence, les réglementations commerciales et le perfectionnement des compétences viennent s'inscrire dans le cadre d'un programme de renforcement de la compétitivité.

Cette stratégie économique centrée sur la réforme structurelle s'est concrétisée par trois grandes initiatives en matière de politique commerciale depuis 1986 :

- la négociation et la mise en oeuvre d'un accord global de libre-échange avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis;
- la participation du Canada aux négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round sous l'égide du GATT pour réduire les entraves au commerce international et améliorer les règles régissant les échanges;
- le lancement de négociations sur le libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Ces trois initiatives, qui visent à transformer l'économie canadienne, élimineront progressivement les obstacles nationaux et internationaux à la compétitivité et elles lui permettront de s'adapter aux profonds changements qui modifient la production mondiale, l'investissement, la technologie et le commerce.

La priorité du Canada en commerce international est de mener à bien l'Uruguay Round, dans l'espoir que cela permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- un environnement dans lequel le commerce international serait suffisamment stable, prévisible et transparent pour inspirer confiance aux exportateurs et aux importateurs et, par voie de conséquence, pour encourager des investissements créateurs d'emplois et la croissance économique;
- de meilleures conditions d'accès des produits canadiens aux marchés étrangers, notamment les produits agricoles et alimentaires, les produits dérivés des ressources naturelles, divers articles manufacturés (dont le matériel perfectionné de transport et de communication), les techniques de pointe et certains services;
- des règles commerciales plus équitables qui protégeraient les producteurs canadiens contre les comportements capricieux à l'étranger et contre la concurrence préjudiciable des importations au Canada;
- un renforcement des mécanismes multilatéraux de règlement des différends, de même qu'un cadre institutionnel devant régir les nouveaux accords commerciaux multilatéraux dont, éventuellement, une nouvelle organisation mondiale du commerce;
- l'intégration complète des pays en développement à un système commercial international renouvelé.

Ces grands objectifs se reflètent dans les négociations trilatérales que le Canada est sur le point d'engager avec les États-Unis et le Mexique en vue de conclure un accord de libre-échange nord-américain.

Depuis que le huitième cycle des négociations commerciales multilatérales du GATT a débuté en septembre 1986 à Punta del Este (Uruguay), le Canada a fait figure de chef de file parmi les 102 parties contractantes du GATT. Il a, par exemple,